

COMPTE RENDU

Conseil d'école

	<p>Mairie : Ariane Albaric, Elisabeth Brussat, Cédric Dauduit, Céline Dessimond</p> <p>IEN : Dominic Bigay, inspecteur de l'Education Nationale</p> <p>Représentants de parents d'élèves : Violetta Alonso Cid, Delphine Audebert, Florence Barland, Patrice Blanc, Nora Firon, Sylvie Guehenneux, Delphine Guittard, Céline Jeannin, Sébastien Maillot, Audrey Opé, Amélie Sejalon Richard, Aurélie Souchon</p>
PARTICIPANTS	<p>Enseignants : Sophie Allemand, Maryse Boisson, Florence Chambon, Adeline Courty, Guillaume Felide, Vanessa Golfier, Séverine Keirle, Aurélie Joannet, Yohan Le Quemener, Corinne Roussel, Adeline Thorre</p> <p>DDEN : Jean-Jacques Chassagne, Jacqueline Nardoca</p> <p>UFCV : Caroline Paturet</p> <p>ATSEM : Véronique Chateauvieux, Ghislaine Villeneuve, Patricia Dauvergne</p> <p>Personnel de restauration scolaire : Sylvie Chalabreysse</p>
EXCUSES	<p>Représentants de parents d'élèves : Sylvie Delsaut, Cécile Machecourt, Claudine Jakubowski</p> <p>Enseignants : Pauline Viallon, Clotilde Voldoire</p>
DATE	24/03/2016

Introduction

Ce conseil d'école est un conseil d'école exceptionnel à titre informatif et consultatif, d'abord parce qu'il réunit deux conseils qui siègent séparément d'ordinaire, et ensuite parce qu'il ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour : le regroupement de tous les élèves de la commune d'Orléat sur un même site, site qui accueille actuellement l'école Jean Touron, à l'horizon de la rentrée 2017.

En préambule, Mme Boisson apporte sa définition d'une « école qui fonctionne » qui repose à son avis sur la qualité des relations humaines entre les maitres et les élèves mais aussi entre tous les membres de cette communauté éducative. Elle s'appuie sur les règlements intérieurs :

- Article 10 du règlement intérieur de l'école Jean Touron :

Tous les membres de la communauté éducative doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité.

- Article 4 du règlement intérieur de l'école de PONT-ASTIER :

Politesse, courtoisie, tolérance et respect doivent être à la base des relations entre tous les usagers de l'école (élèves, enseignants, personnel, parents...).

Rôle du conseil d'école et déroulement

Le conseil d'école rassemble des membres de droit, qui représentent :

- 1- la collectivité territoriale
- 2- l'éducation nationale avec M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et les enseignants,
- 3- les parents d'élèves à hauteur de 1 par classe
- 4- les Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Sont également présents, les ATSEM, la responsable de la restauration scolaire et un représentant de l'UFCV en charge de l'accueil périscolaire et des TAP.

Le conseil d'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6° Donne son accord :
 - a) pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
 - b) sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- 8° Est informé sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques et l'organisation des aides spécialisées.

Pour résumer le conseil d'école est essentiellement une instance d'information et de consultation. Il ne vote à proprement parler que le règlement intérieur de l'école.

Afin d'assurer un compte-rendu détaillé et fiable, plusieurs secrétaires de séance ont été désignées : Séverine Keirle, Corinne Roussel et Adeline Thorre.

Communication de M. le Sous-Préfet et Mme le Maire

M. le Sous-Préfet, Gilles Traimond qui devait être présent a été retenu par une autre réunion et a demandé à Mme le Maire de lire le courrier qu'il lui a envoyé.

Dans sa lettre du 18 mars, il confirme le soutien de l'Etat sur ce projet justifié par une rationalisation des moyens humains et matériels, une gestion plus efficace des personnels d'accompagnement et une organisation plus cohérente de la restauration et des activités périscolaires.

L'équipe municipale intervient ensuite avec le texte suivant qui servira de base d'information aux habitants de la commune :

« L'existence de deux écoles sur une commune de 2 000 habitants est historique et présente un caractère exceptionnel.

Le projet de l'école unique a souvent été évoqué :

- en 2006 lors de la révision simplifiée n°1 de notre PLU*
- en 2007 lors de la construction de l'école Jean Tournon*
- en 1977, par ailleurs des plans avaient été faits pour construire un seul groupe scolaire vers le terrain de foot.*

Nous voudrions ajouter que ce projet s'inscrit dans la politique de revitalisation du bourg d'Orléat en parallèle avec d'autres réalisations en cours (16 logements, commerces, programme d'aménagement du bourg et assainissement).

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un contexte de baisse des dotations de l'État. A titre d'information nos recettes de fonctionnement vont baisser de 71 500 € en 2016 (nous avons déjà perdu 41 300 € en 2015).

Dans son courrier du 3/02/2016, Mme Danièle Polvé-Montmasson, Préfète du Puy de Dôme attire notre attention sur les mesures adoptées dans la loi de finances 2016 qui traduit la volonté de l'état de soutenir l'investissement local public. Et ceci à travers une augmentation de l'enveloppe de la DETR.

Comme l'a souligné Mr le Sous préfet dans sa missive, nous nous devons, à tous les échelons (communes, communautés de communes) de mettre en place des schémas de mutualisation afin d'engendrer des économies de fonctionnement et permettre, dans le même temps, de ne pas augmenter les impôts (rationalisation des moyens matériels, des locaux et optimisation de l'organisation des services).

La sécurisation du parking et des abords de l'école de Pont-Astier, les travaux de rénovation et de mise en conformité nécessiteraient de gros efforts financiers pour la commune (de l'ordre de 200 000 €) Et pour autant, le bâtiment restera toujours un bâtiment de 40 ans avec ses inconvénients.

Or, ce projet de regroupement est réalisable avec une participation de la commune d'environ 300 000 € sur deux ans pour un coût global de 880 000 €, grâce aux diverses subventions sollicitées auprès de services de l'État et des différentes collectivités territoriales. Nous vous confirmons encore une fois qu'aucune augmentation d'impôt n'est envisagée.

Le permis déposé respecte bien évidemment les orientations de notre PLU et a été étudié en commission d'urbanisme puis transmis aux différents services concernés. Dès l'arrêté de PC, nous serons en mesure de communiquer les différentes pièces.

Nous tenons à préciser que les plans déposés ont fait l'objet d'aller-retour entre les élus et les personnes qui seront amenées à vivre et travailler dans ces nouveaux locaux :

- le corps enseignant,*
- la gestionnaire de restauration scolaire,*
- la directrice du Centre d'Animation.*

Le bâtiment de l'école de Pont-Astier sera affecté en partie à l'UFCV pour le Centre de Loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) et fera l'objet d'une étude quant à son utilisation future. Dès lors, des dossiers de subvention pourront être à nouveau déposés. »

Intervention de M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Monsieur l'Inspecteur expose l'intérêt que peut représenter la nouvelle configuration pour les enseignants et les élèves. Ce regroupement devrait offrir plus de confort pédagogique, permettre la mise en place de classes d'un seul niveau, de classes passerelles, faciliter des regroupements et les échanges de service tout en offrant la possibilité pour les enseignants de travailler sur des compétences particulières.

Les élèves y gagneront par rapport aux richesses pédagogiques, plus de possibilités vont s'offrir à eux.

Intervention des enseignants

Les enseignants des deux écoles ont souhaité établir un texte de synthèse des différentes opinions représentées :

« En premier lieu, la rapidité avec laquelle ce projet de fusion des deux écoles a été mené nous semble très largement regrettable. Un regroupement tel que celui-là implique des changements importants qui concernent tant les enfants, leurs parents que l'ensemble des personnels d'éducation de la commune.

A ce titre, une information claire, ainsi qu'une large concertation de tous les acteurs de l'école nous paraissaient nécessaires, voire primordiales.

A défaut, nous avons été mis devant le fait accompli, sans bilan préalable de ce qui, d'une part, fonctionnait de façon satisfaisante sur chaque école, et d'autre part, des attentes et des besoins de chacun pour le bien des élèves.

La communication des instances décisionnelles aurait été très largement perfectible, et la rapidité de mise en place a été surprenante. Toutefois sur cette courte période nous avons été consultés, nous avons pu prendre part à l'élaboration des plans. La plupart de nos idées et de nos exigences ont été prises en compte pour le projet définitif dans la limite des contraintes de surface fixées et non négociables.

Sur le fond, certains reconnaissent la légitimité de n'avoir qu'une seule école sur la commune. Des classes pourraient se retrouver à un seul niveau en fonction des effectifs mais, seule une partie d'entre elles en bénéficierait.

Les projets communs entre enseignants d'un même cycle seraient également facilités.

Il est vrai aussi qu'une éventuelle fermeture de classe serait plus facile à gérer sur une grosse école, mais il faut savoir que l'on ferme plus facilement une classe dans une grosse école que dans une petite.

Néanmoins, nous estimons que le bon fonctionnement actuel de nos écoles repose sur des structures à taille humaine, avec des conditions d'enseignement appréciées et reconnues par tous, tant à Pont-Astier qu'à Jean Tournon, où la proximité avec chaque élève est bénéfique et essentielle. Nous redoutons ainsi le regroupement de 250 enfants sur un même site et les complications de fonctionnement qui y sont liées : bruit, agitation, fatigue, tensions ou conflits...

En outre, certains espaces limités tels que le préau, la salle de motricité, la cantine ou les salles de sieste et de garderie devront être partagés par un plus grand nombre d'enfants et nous craignons par conséquent que cela ait un impact négatif sur le climat de nos classes.

L'organisation en deux pôles, deux zones de récréation avec préau, deux ailes de bâtiments, un plutôt pour les petits, l'autre pour les plus grands, pourrait réduire en partie l'effet de masse du grand nombre d'élèves.

Certes, les élèves de Pont-Astier auront accès à une vraie salle de motricité et à une petite salle de sieste, mais le nombre d'utilisateurs de ces salles sera doublé et des règles d'utilisation plus strictes devront être mises en place.

Tout changement apporte sa part d'interrogations et d'inquiétudes. Les liens qui se sont tissés entre les membres de nos communautés de vie que sont nos écoles, vont être sérieusement ébranlés. L'école de Pont-Astier ne pourra pas être abandonnée sans regrets voire sans une très grande tristesse.

Nous voudrions terminer en disant que dans l'état actuel des choses, 6 enseignants se disent opposés au projet, tandis que 4 ont un avis partagé, sachant qu'aucun n'y est véritablement favorable. Voilà pourquoi un véritable dialogue sur les bienfaits éducatifs d'un tel regroupement nous semblait essentiel et légitime. »

Questions des parents

◆ *Pourquoi changer un système qui fonctionne bien ? Qu'ont les enfants à gagner dans cette fusion ?*

Quel gain : pour les apprentissages, pour le relationnel, avec des adultes moins nombreux ? à quitter un lieu nécessitant des travaux mais agréable et spacieux ?

Quelle fatigue pour les enfants dans des grands groupes ? avec plus de décibels ? avec des transports rallongés pour certains ?

Quelle motivation de leur équipe éducative dans ce projet ?

Monsieur l'Inspecteur explique qu'il y a partout des écoles différentes qui fonctionnent bien quelque soit leur taille et qu'un bon fonctionnement est essentiellement lié aux enseignants, pas au nombre de classes. Les écoles à 10 classes peuvent bien fonctionner aussi, il n'y a pas que les écoles à 5 classes qui conviennent. Les enseignants des deux écoles se connaissent depuis longtemps et pourront travailler ensemble.

La nouvelle configuration devrait offrir plus de confort pédagogique, permettre la mise en place de classes d'un seul niveau, de classes passerelles, faciliter des regroupements et les échanges de service tout en offrant la possibilité pour les enseignants de travailler sur des compétences particulières.

Les élèves y gagneront par rapport aux richesses pédagogiques, plus de possibilités vont s'offrir à eux.

Il y aura le même nombre d'adultes : enseignants ou ATSEM, avec 1 ATSEM par classe maternelle, comme actuellement, même si niveau double (maternelle-élémentaire)

◆ *Est-ce que le CDEN a été consulté comme l'indique le bulletin officiel 2003-104 du 03/07/2003 MEN ?*

M l'Inspecteur précise que le CDEN et les différentes instances de l'inspection Académique concernées prendront acte des décisions du conseil municipal et ne les étudieront qu'à partir de la rentrée 2016 pour une mise en place à la rentrée 2017.

◆ *Serait-il envisageable d'avoir une école maternelle sur Pont Astier (en lien avec la crèche) et une école primaire sur Jean Tournon ? Avec un système de transport scolaire comme à Sayat par exemple ?*

La municipalité répond que ce fonctionnement avait été mis à l'étude en 2006 avec l'Inspecteur précédent mais il a été abandonné parce qu'on ne peut pas demander aux parents concernés de déposer un enfant sur chaque site et que le système de ramassage devenu nécessaire n'est pas subventionnable car il est interne à une seule commune.

◆ *Est-il prévu une bibliothèque ? Une salle informatique ? Combien d'élèves peuvent-elles accueillir ? Quelle est leur surface ? Le dortoir sera-t-il assez grand pour accueillir tous les PS ? Combien y'-aura-t-il de salles de motricité ?*

Il n'est pas prévu de salle uniquement destinée à la bibliothèque. Le fonctionnement devrait pouvoir ressembler à l'actuel selon la volonté des enseignants. Il pourra être revu avec l'ouverture de la médiathèque et du réseau de prêt aux volontaires qui devrait y être associé.

Une salle, plus petite qu'une véritable salle de classe, est prévue et pourra être aménagée sur le modèle des salles actuelles en salle informatique pour un travail par groupe et en salle de réunions. Si, comme les prévisions d'effectifs actuelles pourraient le laisser croire, une classe ferme dans le futur, elle pourrait être réaménagée en salle multimédia. Les deux écoles actuelles disposent d'un certain nombre de postes informatiques de récupération et de l'équipement de la dotation ENR dont elles avaient bénéficié.

En l'état actuel des effectifs connus d'élèves de petite section, la salle de sieste est suffisante et sa superficie répond aux recommandations.

La salle de motricité actuelle devra être utilisée par toutes les classes. Pour cela un emploi du temps strict devra être mis en place.

◆ *A partir de quand le permis de construire sera-t-il consultable ? Pourriez-vous afficher une insertion paysagère et un plan aux 2 écoles et à la mairie ? Des arbres sont-ils prévus et budgétés dans la cour ?*

La municipalité indique que l'examen du permis peut prendre de 2 à 5 mois. Différentes commissions doivent étudier les plans (conformité accessibilité PMR, sécurité...).

L'emplacement des futurs bâtiments est déjà piqueté, ce qui laisse voir qu'un maximum d'arbres a été laissé et devrait pouvoir rester comme actuellement.

◆ *Combien de portails ? d'entrées dans l'école ? Avez-vous pensé à la sécurité de nos enfants en tenant compte des mesures en cas de plan Vigipirate (fermetures à clé des portails/ ouverture à distance /sonnette?)*

La municipalité répond que la sécurité aux abords de l'école Jean Tournon est mieux assurée avec un parking mieux sécurisé, une allée piétonne, des ralentisseurs. Dans le projet d'extension, il y aura un deuxième portail pour l'entrée du deuxième parking. L'architecte devra prévoir qu'il soit électrifié pour pouvoir en commander l'ouverture de l'intérieur de bâtiments.

◆ *La rapidité est due au fait d'obtenir les subventions. Pouvez-vous expliquer en quoi le fait d'avoir des subventions rapides prime sur le fait de prendre le temps de la réflexion pour les enfants et de la consultation des avis ? Les subventions DETR seront-elles supprimées dans les années futures ? L'investissement pouvait-il être orienté ailleurs cette année ?*

La municipalité répond que les demandes de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) devaient être déposées pour le 15 décembre. On ne connaît pas le devenir de ces dotations les années suivantes.

◆ *Lors de la présentation du projet, la surface de l'extension a été annoncée à 823m², comment sont-ils répartis ? Pouvons-nous avoir les surfaces de plancher de l'extension (hors préau et hors cours) ?*

La mairie explique qu'un permis de construire n'est consultable qu'une fois accepté. Dans l'extension, les classes ont une superficie de 52 m² (contre 50 m² actuellement à Pont-Astier) et rappelle que les enseignants ont été consultés par l'architecte pour l'aménagement intérieur. La salle de restauration sera agrandie de plus de 40 m² ce qui permettra d'accueillir 90 à 100 enfants par service. La cuisine a été aussi agrandie en consultation avec la responsable de la restauration scolaire.

◆ *Avez-vous pensé au sens de circulation ? A la possibilité de se croiser à l'entrée et la sortie du parking ? Ou à un sens unique (une entrée/ une sortie) ? Le 2ème parking prévoit 52 places, contre 53 sur l'actuel. Serait-il possible d'en prévoir plus ?*

L'adjointe aux affaires scolaires indique que le deuxième parking est quasiment identique à l'actuel avec une place « handicapés » supplémentaire. Un chemin de communication entre les deux parkings n'est pas prévu pour l'instant à cause des livraisons pour la cantine mais il pourra être mis à l'étude plus tard...

◆ *La commune peut-elle justifier et prouver les économies réalisées auprès des parents et des contribuables ? Des travaux de rénovation (isolation, chauffage...) devront tout de même être entrepris à Pont Astier (fonctionnement pour UFCV), le coût a été estimé dans l'enveloppe budgétaire de la fusion. De quand datent les devis ? Quel sera l'impact sur les impôts et l'endettement de la commune ? N'est-il pas plus économique de rénover ce bâtiment pour garder une école de Pont Astier isolée et moins couteuse en chauffage et moins de surface à nettoyer ?*

Ce ne sont pas des questions qui relèvent du conseil d'école, mais du conseil municipal. Mme le Maire assure qu'il n'y aura pas d'impact sur les impôts.

◆ *Les économies seront faites sur le ménage externalisé (celui-ci l'est depuis la mise en route des TAP en 2014). Comment le ménage était-il fait avant les TAP ? Avec un bâtiment de plus y aura t- il plus de ménage ? Cela est-il comptabilisé ?*

Tout le personnel affecté aux écoles est-il fonctionnaire titulaire, et les contractuels sont-ils suspendus ? Quels postes pour les employés en 2018 et après ?

Lors de la mise en place des TAP, les emplois du temps des ATSEM ont été modifiés pour privilégier le travail auprès des enfants, et les ménages ont été externalisés. Dans la nouvelle structure, tous les employés, fonctionnaires territoriaux ; seront conservés.

Il y aura sans doute un impact sur les missions avec une réorganisation selon les compétences de chacune (les titulaires de CAP petite enfance resteront en priorité auprès des enfants).

◆ *Avez-vous prévu de réguler les températures très élevées l'été à Jean Tournon ?*

Aucune modification du bâtiment existant n'est prévue pour l'instant.

◆ *Où est-il prévu d'accueillir la garderie du matin et du soir à Jean Tournon ? Est-il prévu de conserver une garderie jusqu'à 12h30 le mercredi ? Combien d'enfants vont au centre de loisirs le mercredi et les vacances ? Est-il prévu un transport en car le mercredi midi ? Est-ce que l'UFCV paiera un loyer ? Et les charges ? Quel devenir pour l'accueil de loisirs en 2018 et après ?*

La garderie du matin et du soir auront lieu dans la salle de motricité et dans la salle informatique actuelle élargie. La garderie du mercredi jusqu'à 12h30 sera maintenue. Le transport en car au centre de loisirs sera maintenu, dans le sens inverse ! 45 enfants fréquentent le centre de loisirs le mercredi et 35/40 en moyenne pendant les vacances, cela peut aller jusqu'à 60 en juillet.

Les autres questions relèvent du contrat enfance jeunesse sous l'égide de la CAF.

◆ *Les parents ont choisi d'habiter à proximité de l'école de leurs enfants et ne veulent pas d'un trajet plus long. Comment vont faire les familles qui se déplacent à pieds ou à vélo ? Y aura-t-il une navette ? La mise en route d'une navette ne doit elle pas être envisagée et budgétisée ? Un appel d'offre de transport auprès du Conseil Général ne doit il pas se faire ? Les transports scolaires seront-ils prévus pour les habitants de toute la commune distants de plus de 3 km ?*

Il n'y aura pas de navette, le budget ne le permet pas. Actuellement, plusieurs familles habitent loin de l'école et n'en bénéficient pas. Par ailleurs peu d'enfants viennent à pied à l'école.

◆ *Les 2 écoles sont distantes de plus de 3 km. Selon la loi Article L212-2 du code de l'éducation : Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire. N'a-t-on pas le droit d'avoir une école à moins de 3 km si le nombre d'élèves dépasse le nombre de 15 ? Pouvons-nous respecter cette loi et garder l'école à moins de 3 km ?*

M. l'Inspecteur signale que peu d'écoles remplissent ce critère.

La municipalité fait remarquer que la commune d'Orléat étant très étendue, la question peut être posée pour d'autres hameaux et estime que 80% des parents de Pont-Astier passe devant l'école Jean Tournon pour aller travailler.

◆ *Comment sont calculées les prévisions d'effectifs ? Les nouveaux logements du bourg sont-ils comptabilisés ?*

M. l'Inspecteur répond et indique que des prévisions sont faites par le directeur en décembre, sur la base desquelles l'inspection académique prend des mesures de carte scolaire en février. Il est procédé à des ajustements, pour lesquels plusieurs possibilités sont étudiées mais seuls les effectifs réels sont comptabilisés, pas les éventuels futurs élèves.

Personne ne peut attester du nombre d'élèves qu'on aura dans les classes.

Les prévisions d'effectifs indiquent une tendance à la baisse : 250 en 2017, 210 en 2018 et 175 en 2019 (avec un ajustement à la hausse par précaution).

◆ *Est-ce que les enfants des communes avoisinantes vont continuer à être acceptés ?*

La municipalité rappelle que les enfants (et leurs cadets) ayant commencé leur scolarité dans les écoles d'Orléat pourront l'y poursuivre. On continuera d'accueillir les enfants des autres communes dans la limite des places disponibles, mais qu'il ne sera pas construit de classe supplémentaire pour les enfants hors commune.

◆ *Quelles fermetures de classes en 2018 et après ?*

M. l'Inspecteur indique que si la crainte concerne la fermeture d'une classe, l'idée que l'on ferme plus facilement sur une grosse structure est une interprétation... C'est la CAPD qui décide et il y a des règles annuelles. Toutefois, un engagement tacite non écrit sur le département indique que l'administration maintient le nombre de postes sur 2 à 3 ans, quel que soit l'effectif - sauf à la hausse ! Ce n'est pas écrit dans les règles du mouvement, c'est une règle tacite. Donc les 10 classes devraient être maintenues.

◆ *Est-il légal d'avoir 2 directeurs d'une même structure ? Comment gérer les responsabilités ?*

M. l'Inspecteur répond qu'il n'y aura finalement qu'une seule direction. L'avis général est qu'un seul poste de direction c'est mieux. Pour le reste ce sont des détails techniques qui seront réglés ultérieurement. Le conseil municipal suivra la décision des enseignants.

◆ *Au vu de votre expérience à la cantine de Peschadoires, comment vont être gérés les services de cantine, avec quel encadrement ? Les parents souhaiteraient avoir 2 salles séparées afin de limiter le bruit, est-ce encore envisageable dans le projet ?*

La municipalité répond qu'il y aura une réorganisation du service de cantine pour affecter plus de personnel à l'accompagnement des jeunes enfants ; il y aura des investissements en matériel (tables et chaises plus adaptées). L'option de deux salles n'a pas été retenue car elle compliquerait la surveillance.

◆ *La station d'épuration est-elle suffisamment dimensionnée ? Quel coût pour un agrandissement ?*

L'assainissement des deux écoles est déjà regroupé sur la station de Pont-Astier.

◆ *Avez-vous pensé à la qualité d'accueil des enfants pendant les travaux ? Bruit du chantier pendant les heures de classe ? De sieste ? La cour va-t-elle être réduite ? En cas de retard des travaux est-il possible de déménager à la Toussaint ?*

Le but est d'obtenir le permis de construire le plus rapidement possible pour démarrer rapidement les gros travaux, idéalement en juillet/août pour éviter la présence des gros engins après la rentrée. Si les travaux de la cantine commencent avant les grandes vacances, les enfants de Jean Touron iront à la salle des fêtes pendant quelques semaines.

Dans l'idéal, ce sera prêt en septembre, si ce n'est pas le cas, on s'adaptera à cette situation exceptionnelle en urgence.

◆ *La revitalisation du bourg d'Orléat doit-elle se faire au détriment du bourg de Pont Astier, peut-on préserver les 2 bourgs existants ? Quelles conséquences pour les commerces, la crèche et les médecins de Pont Astier ? Quel déclin pour ce lieu de vie ? Quel devenir pour le bâtiment de l'école ?*

Ces questions ne relèvent pas du conseil d'école.

L'équipe municipale indique que le centre de loisirs y sera situé, c'est sûr. Une étude sera conduite pour étudier les possibilités offertes aux associations, selon les subventions et les idées. Elle rajoute, après enquête, que l'activité de certains commerces ne dépend pas de l'école mais de la volonté des habitants de les fréquenter.

◆ *La crèche est à plus de 3 km du site de Jean Touron. Que devient la liaison crèche-école ? Pourquoi avoir créé une crèche en 2010 en lien avec l'école ? Pourquoi ne s'est elle pas faite à coté de Jean Touron ?*

La municipalité indique que la crèche a été installée là où le bâtiment était disponible. Peu d'enfants bénéficient de la liaison crèche-école, et pas les élèves de Jean Touron.

◆ *Respectez-vous le code de l'urbanisme ? Un des objectifs des PLU est de diversifier les fonctions dans les villes et les villages, d'éviter les quartiers « dortoir » en préservant l'existant et en favorisant la mixité fonctionnelle (des fonctions différentes dans des endroits différents) ainsi que de diminuer l'obligation des déplacements motorisés (article L121-1 du code de l'urbanisme).*

Cette question ne relève pas du conseil d'école.

MOTION DU CONSEIL D'ECOLE DEMANDANT UN MORATOIRE SUR LE PROJET DE FUSION
déposé par les parents d'élèves de Pont Astier :

Nous, Les délégués de parents de Pont Astier,

- **Vu** les bulletins officiels 2003-104 du 03/07/2003 MEN, et 2006-137 du 25-8-2006.
- **Vu** article L212-2 du code de l'éducation, (3km, 15 élèves)
- **Vu** Article L121-1 du code de l'urbanisme, (diminuer les transports motorisés et favoriser transports doux)
- **Vu** Article D411-2 du code de l'éducation, (conseil école, avis et expression)
- **Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques. Article 34.(CTP)
- **Vu** article R235-10 et 11 et R235-2 et 3 du code de l'éducation (CDEN)

- **Considérant que** les conditions d'enseignement sont actuellement très satisfaisantes. A l'école de Pont-Astier, il y a 120 enfants, les élémentaires et les maternelles ont chacun leur spécificité. Les infrastructures répondent aux besoins des services de l'éducation. Le cadre est propice aux apprentissages, aux récréations. Les enfants vivent à proximité de l'école.
- **Considérant qu'un** groupe scolaire rassemblant 250 enfants, pour lequel nous avons des incertitudes concernant la surface et la configuration, risque de ne pas favoriser le bien-être des élèves.
- **Considérant que** nous ne nous sommes pas vraiment appropriés les raisons invoquées pour cette fusion. Le raisonnement est conjoncturel mais les dimensions et les enjeux du débat n'ont peut-être pas tous été pesés.
- **Considérant que** la question des transports scolaires n'a, pour l'heure, pas été prise en compte, malgré l'éloignement ; certaines familles vivent à plus 5 km de la future école.
- **Considérant que** nous avons des incertitudes sur les services de restauration ; la présence de 110 enfants dans un même réfectoire risque d'entraîner nuisance sonores, fatigue, énervement et donc difficultés de concentration l'après-midi.
- **Considérant** la précipitation et l'absence de consultation de tous les acteurs de la communauté éducative et des familles.

- **Demandons un moratoire (une suspension du projet de fusion) pour permettre de rouvrir une véritable concertation associant la communauté éducative et l'ensemble des familles concernées dans le souci d'améliorer les conditions d'éducation des élèves.**

Consultation

Pour que le conseil d'école puisse exprimer une tendance, une consultation a été organisée. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un vote puisque cela n'entre pas dans les attributions du conseil d'école de décider pour ce projet.

Ont pris part à cette consultation :

- 2 représentants de la mairie par école, soit 4 au total,
- 5 représentants élus des parents d'élèves par école, soit 10 au total,
- les 2 DDEN,
- et tous les enseignants titulaires des écoles ou leurs remplaçants.

Soit 27 votants.

Le dépouillement a été effectué en séance et a permis de comptabiliser :

- 10 bulletins portant la mention « favorable »
- 10 bulletins portant la mention « défavorable »
- 7 bulletins portant la mention « ne se prononce pas »

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

Le compte-rendu du conseil d'école sera disponible sur le site internet de l'école et de la mairie dans la rubrique « santé et jeunesse »/«les écoles ».

Sophie Allemand

Maryse Boisson

Directrices

Séverine Keirle

Corinne Roussel

Adeline Thorre

Secrétaires de séance